

Le service de distribution général D₁

Composantes du prix du service de distribution

Les composantes du prix du service de distribution sont celles du coût de service d'Énergir. Ces coûts comprennent, entre autres, les infrastructures (comme les conduites, les branchements, les compteurs) ainsi que leurs coûts d'entretien, les services rendus aux clients, les taxes et les impôts.

L'importance des coûts fixes rend possible les économies d'échelle. La desserte d'un client consommant un petit

volume de gaz naturel coûte plus cher que pour un client consommant un volume de gaz naturel important. Cette réalité se reflète dans les structures tarifaires du service de distribution.

Des taux réglementés

La Régie de l'énergie approuve annuellement les revenus de distribution ainsi que leur répartition par tarifs. Elle approuve aussi les diverses structures tarifaires et les modifications, s'il y a lieu.

Diverses structures tarifaires ont été mises en place pour correspondre à des profils de consommation différents. Cette fiche décrit la structure du tarif de distribution général, ou D₁. D'autres fiches décrivant le tarif à débit stable et le tarif interruptible sont également disponibles.

LE TARIF DE DISTRIBUTION GÉNÉRAL D'ÉNERGIR

De même que pour tous les tarifs de distribution, le prix du service général diminue selon l'importance du volume consommé.

Admissibilité au tarif

Ce tarif est offert à tous les clients sans égard au volume de consommation et il ne comporte aucune contrainte quant à l'obligation de consommer.

Même s'il est accessible à tous, ce tarif est plus particulièrement dédié aux clients qui n'ont pas un volume suffisant de consommation pour permettre l'accès à d'autres tarifs de distribution. Par ailleurs, le tarif peut être avantageux pour les clients qui présentent un profil de consommation irrégulier ou non prévisible.

Le prix du service de distribution général

Le prix du service de distribution général est la somme des deux éléments décrits ci-contre.



1 LES FRAIS DE BASE

Les frais de base constituent la portion fixe de la facture. Ils sont établis en fonction d'un taux variant selon la consommation annuelle. Dans le cas où il y a plus d'un compteur à l'adresse de service, le taux minimal est appliqué aux compteurs additionnels. Les frais de base sont facturés selon le nombre de jours de la période de facturation, et ce, peu importe la consommation réelle au cours de cette période.

Le taux des frais de base est croissant lorsque le volume annuel de consommation augmente, reconnaissant ainsi les coûts plus élevés des branchements et des compteurs destinés à desservir les clients de grande consommation.

2 LE TAUX UNITAIRE AU VOLUME RETIRÉ

Le taux unitaire au volume retiré constitue la portion variable de la facture. Il est appliqué au volume retiré au cours de la période de facturation. Plus le volume est élevé, plus le taux unitaire diminue.

